NOTE

SUR

MARC LESCARBOT

AVOCAT VERVINOIS

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS.

PAR

ARTHUR DEMARSY

SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE IMPÉRIALE DES CHARTES

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE, ETC.

DON. N° 21476

VERVINS

IMPRIMERIE DE A. FLEM, LITHOGRAPHE

Rue de Paris, 31

—

1868

27
I, 11
30486

1868
(45)

55611

MARC LESCARBOT

Les biographes qui se sont occupés de Marc Lescarbot, n'ont donné que des renseignements très-vagues sur la vie de cet avocat vervinois, dont les voyages ont été réimprimés tout dernièrement et publiés chez Tross.

M. Piette lui consacre une page dans son *Histoire de Vervins*. Le seul fait curieux qu'il y rapporte est le choix fait par la ville de Vervins de Marc Lescarbot pour haranguer les plénipotentiaires du congrès de 1598, commission, dit-il, dont il s'acquitta deux fois avec applaudissements (1).

M. Amédée Piette n'appuyait que sur la tradition ce fait qui ne se trouve mentionné, ni dans les mémoires de Bellièvre et de Sillery, contenant un *journal concernant la négociation de la paix traitée à Vervins*, ni dans le manuscrit de Lecomartin, copié du reste, en grande partie, pour ce qui concerne la paix, sur ces mémoires. M. Edouard Piette, député, veut bien nous communiquer une plaquette unique, croyons-nous, intitulée *Harangue d'action de grâce pour la Paix, prononcée en la ville de Veruin le dernier iour de may* 1598, *par deuant le Tres-illustre et Tres reuerend Cardinal de Florence Legat de nostre*

(1) Histoire de Vervins, p. 258.

S. Pere en France, par M. Marc Lescarbot, Licentier ès Droicts, Auec Poëmes sur la Paix du mesme Autheur. A Paris, Federic Morel, Imprimeur ordinaire du Roy. MDCXCVIII. Auec privilege de sa majesté. Cette brochure comprend 37 pages in-8°, et parmi les pièces de vers qui se trouvent à la fin plusieurs sont dédiées à MM. de Bellièvre et de Sillery et une à Madame de Coucy, *sur la trève par elle traitée pour sa ville de Vervins avec la Capelle en Thiérache et les villes du païs bas en l'an* 1592.

Cité par Bayle et par Moreri, omis par Bouillet, Lescarbot a aussi des articles dans les biographies de Michaud et de Didot, le premier, dû à M. Weiss, de Besançon, ne renferme rien de précis, le second, signé A. de L. (Alfred de Lacaze,) contient de nombreuses erreurs de dates; il fait naître Lescarbot en 1590, le marie avant son départ, qu'il fixe au 22 avril 1564, et place sa mort vers 1630.

M. Jal, dans le *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* qu'il vient de publier, déclare qu'il n'a pu se procurer son acte de baptême, mais il ajoute, que comme la tradition veut qu'il ait suivi peu de temps le barreau et qu'il soit parti jeune pour le Canada, en supposant, dit-il, qu'il ait porté la robe et le sac aux procès pendant deux ans, il fut reçu avocat en 1604, et comme il fallait avoir vingt-cinq ans, pour être admis à plaider, il était né vers 1578 ou 1579 : mais, une traduction d'un ouvrage du cardinal Baronius, *le discours de l'origine des Russiens et de leur*

miraculeuse conversion et de quelques actes mémorables de leurs rois ; en outre comme par laps de temps ilz ont quitté la vérité, comme et maintenant une grande partie d'iceux se sont rangez à la communion du Saint-Siége apostolic, traduit en françois du latin, publiée par Marc Lescarbot en 1599, et dans laquelle il prend déjà le titre d'avocat, rend inacceptable cette hypothèse (Le prince Labanoff en a, il y a peu d'années, publié une réimpression).

Choisi par ses compatriotes pour haranguer le légat en 1598, il était déjà licencié en droit et devait avoir près de vingt-cinq ans, et était né vers 1570 à 1575.

Le 13e jour de may 1606, samedi veille de la Pentecôte, emmené par M. de Poutrincourt, il partit pour la Nouvelle-France, sur le *Jonas*, navire de cinq cents tonneaux commandé par le capitaine Foulques. Lescarbot ne resta que peu de temps à Sainte-Croix, car il s'embarqua le 30 juillet 1607 pour revenir en France. Il commença à cette date son *Adieu à la nouvelle France*, longue pièce de vers médiocres qu'il termina à bord du navire qui le ramenait en Europe. Cette pièce fut insérée dans le recueil qu'il dédia au chancelier Pierre Séguier, et publia en 1609, sous le titre de *les MUSES de la Nouvelle-France* (Paris Jean *Millot*, in-8° de 66 pages) (1).

(1) M. Jal cite à tort 1611 pour la première édition de ce recueil, qui fut en effet réimprimé en 1611 et 1612 à la suite de son *Histoire de la Nouvelle-France*.

Marc Lescarbot arriva en relâche à Roscoff le 28 septembre 1607, et moins d'un an après son retour dans sa patrie, il avait achevé la rédaction de son ***Histoire de la Nouvelle-France***, puisque le privilége accordé pour cette impression est du 27 novembre 1608. Le titre exact de ce livre est : ***Histoire de la Nouvelle France contenant les navigations, découvertes et habitations faites par les François es Indes occidentales et Nouvelle France et les diverses fortunes d'iceux depuis cent ans jusqu'à huis, en quoi est comprise l'histoire morale, naturelle et géographique de la dite province, avec figures par Marc Lescarbot, avocat en parlement, témoin oculaire d'une partie des choses récitées.*** On en connaît plusieurs éditions: 1° Paris, Jean ***Milot***, 1609, petit in-8°; 2° id., 1611, et quelquefois 1612; 3° Paris, Ad. Perier 1618, ***alias***, 1617, même format avec cartes (1). Pierre Erondelle a donné en 1609, l'année même de sa publication en France, sous le titre de ***Nova Francia, or the description of that part of new France, which is one continent with Virginia.*** (***Londres, G. Bishop***, 1609, ***in*** 4°), une traduction anglaise de cet ouvrage qui, au jugement de Charlevoix, est sincère, judicieux et impartial, et dont Bayle parle comme d'un livre curieux. L'auteur, ajoute-t-il, y entremêle plusieurs remarques de littérature et commence par le voyage de Jean Verrazzano, Florentin, envoyé en Amérique

(2) Voir Brunet, ***Manuel du libraire*** et Boucher de la Richarderie, ***Bibliothèque des voyages***.

par François 1er en 1524. Une édition allemande en fut aussi publiée à Augsbourg en 1613.

M. A. de Lacaze attribue à Lescarbot une édition annotée des *Voyages de Samuel de Champlain*, mais c'est en vain que nous l'avons cherchée dans la dernière édition du *Manuel du libraire*, de Brunet, et dans la *bibliothèque des voyages*, de Boucher de la Richarderie: il y a encore ici évidemment confusion.

L'année suivante, il fit imprimer *la conversion des sauvages qui ont été baptizés en la Nouvelle France, cette année* 1610, *avec un récit du voyage du sieur de Poutrincourt* (Paris, *Milot*, sans date, in-8°).

Envoyé en Suisse avec Pierre de Castille, ambassadeur de Louis XIII, il publia à son retour un *Tableau de la Suisse et autres alliez de la France ès hautes Allemagnes auquel sont décrites les singularités des Alpes, etc.*, sorte de poème descriptif, accompagné de plusieurs morceaux en prose (Paris, Ad. Perier, 1618, in-4°).

C'est peu après cette époque que se maria Marc Lescarbot. En effet, on trouve dans les registres de la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois l'acte suivant : « Du jeudy 1er jour d'aoust 1619 a affidations entre Me Marc Lescarbot advocat en parlement et dlle Françoise de Valpergue. Espousez le 3e jour de sept. 1619. » Bien que sur cet acte il ne prit que la qualité d'avocat, Lescarbot avait le droit, dit M. Jal, d'y prendre un autre titre, car il avait une charge de commissaire de marine. Un état de paiement des pen-

sions, appointements et gages des officiers de marine arrêté par le roi le 23 décembre 1619, signé Louis, et plus bas *Montmorancy*, montre Marc Lescarbot commissaire de marine aux gages de deux cents livres. Il y est le 38e, et la liste est de 133, ce qui montre qu'il avait acheté cette charge longtemps avant 1619. Sur un autre état du 25 octobre 1627, conservé également aux archives de la marine, Marc est remplacé par un Jean Lescarbot qui ne doit pas être le fils de Marc, mais pourrait être son frère, et qui ne figure plus sur un état de 1634. (Les états intermédiaires manquent.)

En 1627, Marc vivait cependant encore, car nous le voyons deux ans après publier un nouvel ouvrage en vers, *la chasse aux Anglois en l'Isle de Rez et au Siège de la Rochelle, et la réduction de la dite ville à l'obéissance du Roy* (par Marc Lescarbot, avocat. Paris, Jacquin, 1629, petit in-8°).

Aucun renseignement précis ne nous permet de fixer la date de la mort du voyageur vervinois, que M. de Lacaze place vers 1630 et M. Piette en 1634.

Avant de terminer cette note, nous sommes heureux d'adresser tous nos remerciments à M. d'Avezac, membre de l'Institut, qui a bien voulu nous fournir quelques renseignements nouveaux.

(Extrait du Journal de Vervins, du 5 juillet 1868).

Vervins, Imp. de A. FLEM, succ., de Papillon.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPRIMÉS